

Informations de base	
<p>2022/0095(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Règlement sur l'écoconception des produits durables</p> <p>Abrogation Directive 2009/125 2008/0151(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.70.17 Label et étiquetage écologique européen, écoconception 3.70.20 Développement durable</p> <p>Priorités législatives</p> <p>Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24</p>	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/0095(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Directive 2009/125 2008/0151(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/9/08744